

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Fructidor, an V.

(Jeudi 31 Août 1797).

Préparatifs de guerre qui se font de la part des Français sur les frontières de l'état de Venise. — Arrivée à Corfou de l'escadre de Toulon avec des troupes de débarquement. — Lettre du général Buonaparte à M. le comte de Saint-Marsan, sur les sentimens d'amitié qui subsistent entre la république française et le roi de Sardaigne. — Dénonciation au conseil des cinq cents d'une déclaration de Bailleur à ses commettans.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

ITALIE.

De Rome, le 5 août.

Depuis quelques jours on tenoit dans les cafés & dans les lieux publics des discours révolutionnaires, & tous les matins on affichoit des pamphlets qui appelloient le peuple à la révolte. Mais grâce aux mesures vigoureuses du gouvernement & à l'arrestation des principaux chefs de la sédition, Rome jouit dans ce moment du plus grand calme. Tous les gouvernemens commencent à sentir que ce n'est pas lorsque tous les ressorts de l'autorité sont ébranlés, que l'on peut s'abandonner à une molle condescendance ou à de lâches concessions pour les vœux de quelques agitateurs. Quelques-uns de ceux qui ont été arrêtés se sont réclamés des Français, mais inutilement, le ministre de la république française a déclaré qu'il ne se mêleroit jamais d'aucune affaire de cette nature.

De Venise, le 13 août.

Si nous ne considérons que ce qui se passe autour de nous, nous devrions croire qu'on est au moment de recommencer les hostilités. On vient de donner de nouveaux ordres pour continuer les fortifications de Peschiera & de Porto-Legnago; on s'occupe avec une activité incroyable de mettre Palma dans le meilleur état de défense; on y amène continuellement des provisions de toute espèce, comme si elle alloit soutenir un siège; tandis que le corps du génie s'occupe des moyens de faire passer un bras du Tagliamento sous les murs d'Osopo. Il y a également du mouvement parmi les troupes; deux mille cispadans sont en route pour se rendre à Palma: les troupes françaises en garnison ici, paroissent avoir une autre destination, & nous apprenons que celles qui se trouvoient à Comè, en sont parties subitement pour se rendre à Milan. Au reste, les Autrichiens assurent toujours que la paix est faite avec la république française, & que nous passerons sous la domination de la maison d'Autriche.

Nous apprenons que l'escadre de Toulon, commandée par l'amiral Brueys, & qui a, dit-on, à bord 6000 hommes

de troupes de débarquement, est arrivée à Corfou; elle s'y est réunie à six vaisseaux de guerre vénitiens & à six frégates qui doivent avoir 3000 hommes de débarquement. Beaucoup d'officiers supérieurs du génie & de l'artillerie sont partis pour différens ports, où ils doivent s'embarquer pour rejoindre cette escadre; un aide-de-camp du général en chef, qu'on dit porteur des derniers ordres, est aussi parti de Milan le 7 pour se rendre à Corfou. Tout annonce qu'on a en vue une grande opération; mais on ne sait rien de plus.

Extrait d'une lettre de Turin, du 17 août.

Je vous ai parlé de la lettre du général Buonaparte au comte de Saint-Marsan, qui a tant contribué à étouffer les troubles du Piémont: je vous envoie copie de cette lettre, qui honore singulièrement le caractère du général Buonaparte, & qui lui a attiré les malédictions de nos révolutionnaires: c'est un monument pour l'histoire des révolutions d'Italie.

Lettre du général Buonaparte à M. le comte de Saint-Marsan.

J'ai reçu, M. le marquis, la lettre de M. de Priocca, ministre de S. M. le roi de Sardaigne, que vous avez bien voulu me faire passer. En conséquence, j'ai donné ordre au général de division Soret & au général qui commande à Cuneo, de laisser entrer dans les forteresses de Tortone, Alexandrie, Cherasco, Ceva & Cuneo, l'officier de génie ou d'artillerie que S. M. voudra nommer pour visiter en personne les travaux que M. de Priocca suppose avoir lieu dans ces forts, & qui, à ce qu'il me semble, lui donnent quelques inquiétudes.

Les officiers qui seront envoyés par S. M., la convaincront que je ne fais nullement travailler dans les forteresses du Piémont; qu'il est impossible d'être plus satisfait que nous ne sommes de la conduite du cabinet de S. M. envers la république française, & que non-seulement l'on ne doit avoir aucune inquiétude sur notre compte, mais que je ferai encore tout ce que S. M. pourra désirer pour la rassurer & contribuer à la tranquillité & à la prospérité d'une cour qui, depuis quelques mois, nous donne les témoignages les plus sincères de ses sentimens pour nous.

Je n'ai envoyé aucun corps de troupes lombardes dans le Piémont, parce que je n'ai jamais songé à y en faire passer. A la vérité je desirerois d'envoyer un bataillon de Polonais à Cuneo, afin de pouvoir réunir à l'armée la 45^e demi-brigade; mais si S. M. me témoigne le moindre désir que cela n'ait point lieu, j'y renoncerais; de même que si elle paroît mécontente de quelques-uns des généraux & officiers qui sont employés dans ses états, je m'empresserai de les échanger à l'instant.

Instruit que M. Ranza cherchoit, par des écrits incendiaires, à exciter l'insurrection dans les états de S. M., & ayant été informé qu'il se trouvoit à Milan, je l'ai fait arrêter & conduire dans le château de cette ville.

Je vous prie, M. le marquis, de m'informer, avant votre départ pour Milan, de tout ce que je pourrais faire pour prouver à sa majesté les sentimens d'amitié que la république française a pour elle, & le désir que j'ai d'être utile & de contribuer à la prospérité de ses états & à sa félicité particulière.

Veillez croire, M. le marquis, à l'estime & à la considération distinguée avec laquelle je suis, &c.

Signé, BUONAPARTE.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 21 août.

Un grand nombre de prêtres françois déportés, plus empressés de revoir leur patrie, qu'instruits de la nouvelle législation de leur pays, croyoient pouvoir rentrer en France à la faveur du décret rendu par le conseil des cinq-cents, non encore approuvé par les anciens. Suivant les rapports que l'on reçoit de différens endroits, ils éprouvent des obstacles auxquels ils ne s'attendoient pas: plusieurs ont été arrêtés du côté de Wetzlaer & de Coblenz, & après une détention de quelques jours, on les a reconduits au delà de la ligne occupée par les Français.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 24 août.

A la nouvelle du malheureux combat qui venoit d'avoir lieu avec le rajah de Catiote & une division de l'armée de Tipoo-Saïb (voyez notre feuille d'avant-hier), le gouverneur Duncan & le général Stewart quitterent Bombay pour se rendre à Tellichery, où se trouvoit alors Typoo-Saïb, & savoir ce qui avoit pu le déterminer à cette injuste agression, qui, dans les circonstances actuelles, pouvoit devenir très-funestes à nos établissemens dans l'Inde. Les directeurs de la compagnie des Indes viennent de recevoir la nouvelle que cette visite avoit produit les plus heureux effets, & que Typoo-Saïb, ramené à des idées de paix, grâce à quelques concessions qui lui ont été faites, se disposoit à retourner à Seringapatam, lieu de sa résidence ordinaire. Il paroît que nous pourrions espérer de voir, au moins pour quelque tems, la paix maintenue dans ces contrées; mais le gouvernement aura besoin d'envoyer des renforts pour faire respecter la puissance anglaise, toujours menacée par l'ambition de Typoo-Saïb.

L'un de nos journaux vient de publier l'extrait suivant d'une lettre d'un officier supérieur de la flotte du lord Saint-Vincent.

« Nos chaloupes canonnières sont renvoyées à Gibraltar pour ramener de plus grands mortiers; mais j'espère que

nous aurons la paix avant leur retour. Ni menaces, ni insultes ne peuvent déterminer la flotte espagnole à sortir du port: elle se trouve au contraire dans la même position critique qui a failli ruiner la marine anglaise. Huit de leurs vaisseaux ont arboré le drapeau rouge & sont en état de rébellion. Ils insistent pour le paiement de leur solde, dont on leur doit, dit-on, quatre ans d'arrérages. Il est difficile de déterminer quelle sera l'issue de cette rébellion parmi des équipages beaucoup moins disciplinés que les nôtres, & qui n'ont pas ce sentiment d'honneur national qui n'a point abandonné les matelots anglais au milieu de leurs plus grands excès. Quant à la flotte du lord Saint-Vincent, grâce à inflexible fermeté de ce commandant, il y regne toujours l'ordre le plus parfait; & depuis le supplice des matelots révoltés du *Saint-Georges*, il n'y a pas eu l'apparence d'un mouvement.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 10 fructidor.

Le ministre de la marine, qui porte dans les administrations des vues d'ordre & d'économie, vient d'ordonner le désarmement de la flottille de canonnières aux ordres du général Muskein. Dix canonnières & trente grands bateaux non pontés, montés à la vérité de 8 à 900 soldats, exercés à la manœuvre & aux évolutions maritimes, ont paru la plus mesquine de toutes les expéditions, parce que n'étant soutenus ni par des vaisseaux, ni par des frégates, elles n'étoient point en état de tenter un coup de main en présence des forces respectables dont les Anglais forment une chaîne le long de nos côtes.

La nourriture & la solde des équipages de ces canonnières a coûté par mois au-delà de cent soixante & dix mille livres: cela fait par an plus de deux millions dépensés sans aucune utilité. Ajoutez-y l'achat des bâtimens, leur entretien, les frais de relâche & le gaspillage. Et depuis un an qu'a fait cette petite escadre? Elle est arrivée heureusement de Dunkerque au Havre. Elle n'a en qu'une seule fois l'occasion d'échanger quelques coups de canon avec deux frégates anglaises qui les ont rencontrées à la hauteur de Gravelines.

Quand elle parut sur notre rade, elle ne devoit y prendre que les ordres du ministre; elle y est entrée & y a séjourné plus de six semaines. Elle est sortie avec un vent favorable & 24 heures après un vent contraire l'y a ramenée.

Le ministre a donné ordre de la désarmer, & il n'en reste donc plus que les soldats bien exercés & qui peuvent faire une excellente troupe de marine, pleine de courage & de bonne volonté.

De Paris, le 13 fructidor.

Le bruit court que le directoire a demandé au général Moreau sa démission du commandement de l'armée de Rhin & Moselle. Nous sommes persuadés que ce bruit est sans fondement; ce seroit donner lieu de croire que le véritable motif de cette destitution est de n'avoir pas provoqué, dans son armée, des adresses inconstitutionnelles contre la majorité du corps législatif; & si le directoire pouvoit avoir conçu quelque ressentiment du silence de Moreau, il ne le manifesteroit pas. Moreau est protégé par ses victoires, par son immortelle retraite de la Bavière, par la simplicité de ses vertus, & par la considération unive-

elle dor
mais dan

Des
dame La
arrivés
qui doit
fayette
tres d'u
fait pro
vouloit
rique; c
mais qu
un serm
vantage
d'ame,
nouveau
vante g

P

On
Raba
résolut
ce qu'
déjà fa
les em
Desa
la réso
mais q
On c
débats
La r
que P
l'appel
Le
go por
rejeté

Le
de La
cueilli
& le
Le
il ser
donne
s'agit.
Le
que l
lébrée
mune
loi re
vidue
On
la su
fera c

elle dont il jouit, non-seulement dans la république, mais dans l'Europe entière.

Des lettres de Francfort, du 24 août, assurent que madame Lafayette, Latour-Maubourg & Bureau de Pusy sont arrivés à Dresde; elles ne disent rien de Lafayette; ce qui doit faire douter de leur authenticité; madame Lafayette n'a pas pu se séparer de son mari. D'autres lettres d'une date antérieure, prétendent que l'empereur a fait proposer à Lafayette de le faire mettre en liberté s'il vouloit donner sa parole d'honneur de passer en Amérique; que Lafayette a répondu que c'étoit son intention, mais que l'empereur n'avoit pas le droit d'exiger de lui un serment, & que cette réponse l'a fait resserrer davantage. Nous aimons à croire que cette noble fermeté d'âme, le seul bien qui reste à un captif, n'a pu être un nouveau motif de rigueur auprès de l'empereur, dont on vante généralement la douceur & la bonté.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAFFON-LADERBAT.

Séance du 12 fructidor.

On reprend la discussion sur les fugitifs du Bas-Rhin. Rabaud s'attache à prouver que l'interprétation que la résolution donne à la loi du 22 nivôse est vicieuse, en ce qu'elle tend à donner de l'extension aux exceptions déjà faites & permises par la constitution, aux loix contre les émigrés. Il vote contre la résolution.

Desaint pense que les interprétations contenues dans la résolution étoient comprises dans la loi du 22 nivôse, mais qu'elles n'y étoient pas suffisamment expliquées.

On demande la clôture de la discussion. Après quelques débats, elle est fermée.

La résolution est mise aux voix; le président déclare que l'épreuve ayant paru douteuse, l'on va procéder à l'appel nominal.

Le résultat de l'appel nominal donne, sur 202 votans. 90 pour & 112 contre; en conséquence la résolution est rejetée.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen SIMÉON.

Séance du 13 fructidor.

Le prince de Carignan, comme héritier de la princesse de Lamballe, assassinée au 2 septembre, demande à recueillir ses biens en vertu du traité conclu entre la France & le roi de Sardaigne.

Le conseil arrête qu'avant de rien statuer sur cet objet, il sera fait un message au directoire exécutif, pour qu'il donne des renseignemens nécessaires sur le traité dont il s'agit.

Le conseil prend deux résolutions: la première porte que la fête de l'établissement de la république sera célébrée le premier vendémiaire dans toutes les communes; & la seconde, que tous les décrets de *hors la loi* rendu contre des citoyens, soit en masse, soit individuellement, sont rapportés.

On arrête que la commission chargée d'un rapport sur la suspension des ventes des domaines nationaux, le fera d'ici à trois jours.

Duprat obtient la parole; il dit qu'on crie aux portes du conseil un écrivain qui porte le nom de Bailleul, l'un de ses membres, & qui est intitulé: *Déclaration à mes commettans*: il en lit les passages suivans:

« Je n'irai point à une tribune, dont toute liberté est bannie, au milieu des délibérations qui ne sont plus qu'un jeu cruel & une atroce dérision, recueillir l'outrage & offrir à des interrupteurs, à des conjurés sans honte comme sans remords, des discours qui, quoique bien ménagés, bien élagués, bien adoucis, offrent encore trop de vérités pour qu'ils puissent les entendre.

» C'est aux citoyens français, c'est à la nation entière que je m'adresse. Je dirai toute ma pensée sans ménagement & sans crainte....

» Aussi est-il vrai de dire que, quelle que soit la complaisance avec laquelle des conjurés ou quelques-uns de leurs imbécilles sectaires viennent à la tribune vanter leur justice et leur humanité, se plaindre des calomnies que l'on vomit, disent-ils, chaque jour contre le corps législatif & le conseil des cinq cents; le corps législatif, & notamment le conseil des cinq cents, sont en exécution à tout ce qu'il y a de sensé, non-seulement en France, mais en Europe. On sent toutefois que parmi les membres des deux conseils, il y a d'honorables exceptions....

» Relisez le projet présenté dernièrement au conseil des cinq cents, & que l'on y remarque cette combinaison d'après laquelle on ne peut employer aucun officier de la révolution. Quand Munk préparoit la contre-révolution en Angleterre, une des premières précautions qu'il prit avant la convocation du nouveau parlement, dont les choix avoient été dirigés par de bons amis de la république pour la royauté, ce fut de replacer insensiblement tous les anciens officiers connus pour être dévoués au roi. Le projet dernièrement présenté ressemble un peu à cela.

» Qui peut avoir oublié cette scandaleuse discussion que l'on a fait naître, sous le prétexte de rétablir la liberté des cultes, qui existoit, & qui n'étoit contestée par personne; que l'on rapproche l'hypocrisie du rapport fait à cette occasion avec les expressions suivantes:

» Proclamation du roi, page 21: « La providence a permis que son culte, ses loix, son gouvernement, fussent anéantis »....

» Mais si les secrets de la conjuration n'étoient pas révélés, la conduite des conjurés ou de leurs agens ne parleroit-elle pas assez haut? Les tribunaux, sans parler de celui de cassation, qui leur est dévoué, & qui s'est rendu leur vil instrument, ne souffrent pas seulement le crime par leur inaction, ils autorisent l'assassinat en l'acquittant. C'est ainsi que les tribunaux, quand ils sont composés d'ames vénales, corrompues, ou d'ennemis du gouvernement, peuvent seuls donner lieu à une révolution.

» Les administrations: que n'ont-elles pas fait en faveur des émigrés & des prêtres insoumis? Le moindre de leur crime est de répondre aux acquéreurs de biens nationaux qui se plaignent des persécutions qu'on leur fait éprouver: *pourquoi achetez-vous de ces biens?*....

» Mais si de tels magistrats sont coupables, quel nom donner à des hommes qui, revêtus de fonctions suprêmes, ont eu l'audace d'excuser à la tribune nationale, la révolte, l'assassinat, & qui ont en même tems donné le signal du bouleversement & du carnage? Les infâmes!!

tout ce qui a voulu la république, tout ce qui l'a soufferte, ils l'ont mis hors de la loi!

» En effet, parcourez le texte des procès-verbaux de leurs séances, y a-t-il un seul mot qui ne soit un motif d'alarme pour les républicains? Y a-t-il un mot qui ne soit un encouragement pour les royalistes? . . . ».

Après avoir lu ces passages, Duprat expose que cet exposé est un véritable manifeste contre le conseil; il ne peut pas, il ne doit pas souffrir que l'un de ses membres accuse la majorité de ceux qui le composent d'être des factieux; il faut mettre un terme à ce système de calomnie suivi contre le corps législatif, au moyen duquel on veut soulever contre lui & le peuple & les armées, & auquel s'associent des hommes sans pudeur & sans reconnaissance envers la nation qui les a tirés de la poussière pour les élever aux premières magistratures. Si nous méritons, dit Duprat, les reproches qu'on nous fait, fuyons cacher notre honte & nos remords, trop heureux d'échapper à la vengeance des loix; ne gardons pas plus long-tems des fonctions dont nous sommes indignes; mais si ces reproches ne sont pas mérités, ne les souffrons pas. Je demande que l'écrit que je viens de vous dénoncer soit renvoyé à l'examen d'une commission de sept membres, qui vous proposera les mesures qu'il sera convenable à prendre.

La proposition est appuyée, & l'on demande l'impression du discours du Duprat.

Hardy obtient la parole; il s'oppose aux deux propositions qu'on vient de faire: quand Louvet, dit-il, eut le courage de dénoncer Robespierre & sa faction, il fut censuré; la faction existoit pourtant. Je n'examinerai pas si la faction du royalisme s'agit; de toutes parts on vous le crie! Eh quoi! n'avez-vous pas souffert qu'après le rapport le plus astucieux, le plus fallacieux, on vous proposât de créer un autre tribunal révolutionnaire! . . .

De violens murmures éclatent.

Oui, s'écrie Hardy, on veut arracher les citoyens à leurs juges légitimes, pour les faire juger par un autre Fouquier-Tinville. (On murmure de nouveau).

Hardy. — Notre collègue Lamarque, qui a tant souffert pour la liberté, étoit à cette tribune il y a quelques jours, & plusieurs membres lui ont crié qu'il n'étoit pas leur collègue: on a hué, conspué Tallien.

Les murmures recommencent.

Tallien, de sa place, demande la parole: divers membres lui parlent avec vivacité: vous ne m'en imposerez pas, leur dit-il.

Bentabole demande aussi la parole & parle dans le bruit: Tallien, Bentabole & d'autres se plaignent qu'un individu des tribunes les insulte: l'agitation se prolonge; de vives altercations ont lieu; le tumulte est au comble: le président se couvre.

Quand la tranquillité est rétablie, Lehardy continue: Bailleur, dit-il, a bien fait; je pense comme lui qu'il y a ici des factieux, . . .

Nommez-les! lui crie-t-on.

Les murmures, le bruit recommencent; on se plaint encore de l'individu de la tribune; plusieurs des person-

nes qui s'y trouvent se levent & le désignent; ils crient qu'il porte un collet noir. Cet individu sort.

Hardy reprend & dit qu'il n'accuse ni les membres du premier, ni ceux du second tiers, mais d'anciens membres de la convention.

Nommez-les donc! lui crie-t-on encore.

Je les nommerai, répond-il, quand il en sera tems: il ajoute, ces factieux veulent à tout prix renverser le gouvernement pour s'y substituer, eux ou leurs créatures; & comme un représentant doit être libre d'écrire son opinion à ses commettans, comme de la dire à la tribune, Hardy demande que le conseil passe à l'ordre du jour.

Dumolard, Thibaudeau & Tallien ont parlé ensuite: le premier s'est élevé avec véhémence contre les calomnies dont le corps législatif est l'objet, & a formellement accusé la faction d'Orléans.

Thibaudeau a dit qu'il prouvera qu'il n'a point proposé de tribunal révolutionnaire: Tallien s'est personnellement justifié des reproches dirigés contre lui, & a fait l'histoire de sa conduite depuis la révolution.

Nous ferons connoître demain ces trois discours. Le conseil a passé à l'ordre du jour sur le tout.

Bourse du 13 fructidor.

Amsterdam.....58 $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{1}{4}$.	} L'An.	Lausanne... au pair, 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour.....56 $\frac{1}{4}$, 57 $\frac{1}{4}$.		Lond... 26 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 25 l. 15 s.
Hamb.....191 $\frac{3}{4}$, 189 $\frac{3}{4}$.	} L'An.	Inscrip.. 15 l. 15 s., 10 s., 15 s.
Madrid.....12 l. 15 s.		Bon $\frac{1}{2}$.. 13 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 2 s., 5 s.,
Mad. effect.....14 l. 15 s.	} L'An.	7 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix.....12 l. 15 s.		Bon $\frac{1}{4}$ 5 l. 10 s. perte.
Cadix effect.....14 l. 15 s.	} L'An.	Or fin..... 103 l.
Gènes.....93 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{1}{4}$.		Ling. d'arg..... 50 l. 15 s.
Livourne.....102 $\frac{1}{2}$, 101 $\frac{1}{2}$.	} L'An.	Piastre..... 5 l. 6 s. 3 d.
Lyon..... au pair.		Quadruple..... 79 l. 15 s.
Marseille..... idem.	} L'An.	Ducat d'Hol..... 11 l. 10 s.
Bordeaux..... $\frac{3}{4}$ 1 p.		Souverain..... 33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Montpellier..... $\frac{3}{4}$ p.	} L'An.	Guinée..... 25 l. 5 s.
Bâle.... au pair, $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{8}$ p.		

Esprit $\frac{5}{6}$, 530 à 535 l. — Eau-de-vie 22 deg., 400 à 425 l. — Huile d'olive, 1 l. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 l. à 2 l. 2 s. — Café St-Domingue, 1 l. 19 s., 2 l. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 14 sols 9 den à 15 sols. — Coton du Levant, 1 liv. 14 à 2 liv. 8 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. — Sel, 5 liv. 10 s.

Histoire de Russie, depuis l'an 862 jusqu'au regne de Paul I^{er}, représentée par figures gravées par F. A. David, d'après Monnet, accompagnées d'un précis historique par Bliu-de-Sainmore; tome premier, seconde livraison sur papier vélin satiné. Prix, 6 liv., & les épreuves avant la lettre, 9 liv. A Paris, chez David, rue Pierre-Serrazin, n^o. 14.

Cette seconde livraison offre les événemens qui se sont passés depuis 879 jusqu'à 965, & les gravures la même pureté dans le dessin & le même talent d'exécution que dans la première. L'artiste invite ceux qui ont l'Histoire de France & d'Angleterre de profiter du prix modéré qu'il a imposé pour ceux qui souscriroient avant la dixième livraison. A cette époque, elles seront de 8 liv., & avant la lettre 12 liv., pour ceux qui n'auront pas souscrit.